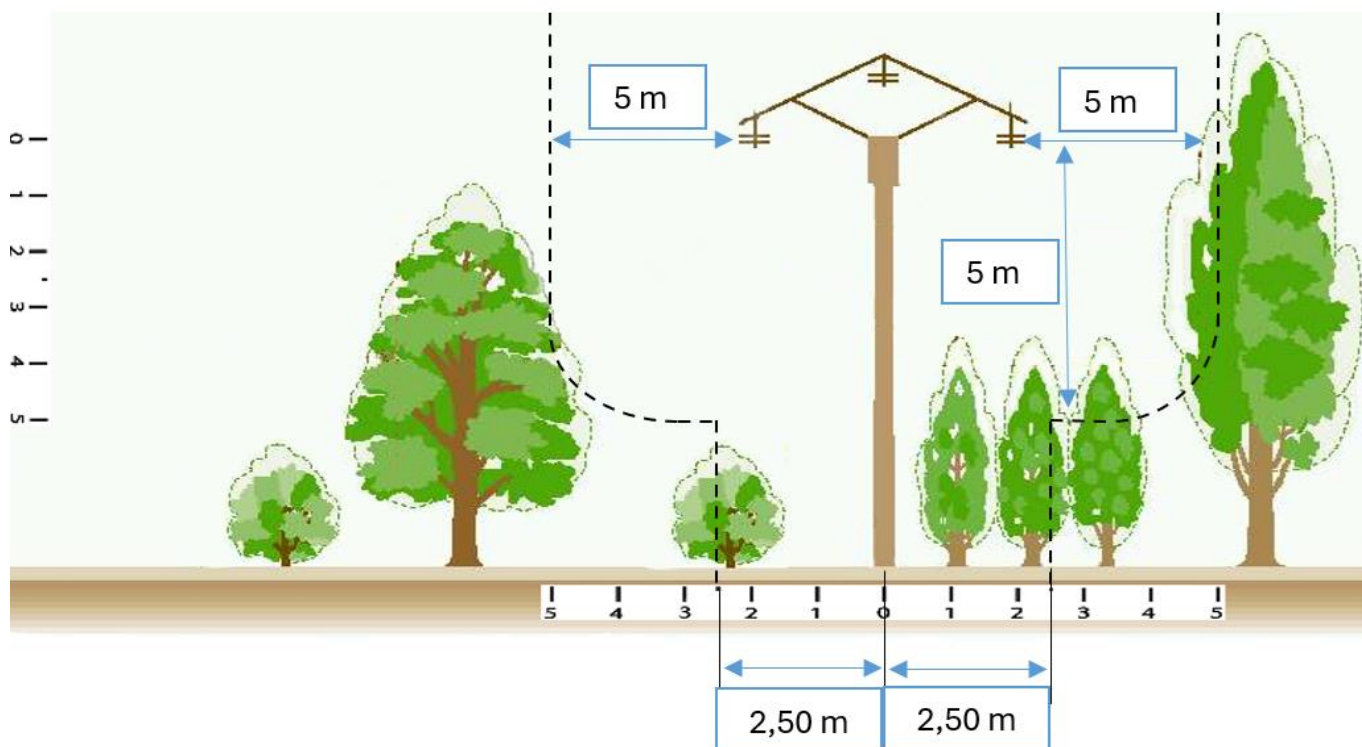


AVIS D'INFORMATION TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Entretien des réseaux électriques - Lignes Moyenne Tension



Dans le cadre de l'entretien préventif des lignes électriques,
des travaux d'élagage seront réalisés sur votre commune :

📍 **COMMUNE**
[LAMBESC]

📅 **PÉRIODE D'INTERVENTION**
Du **[01/06/2026]**
au **[31/12/2026]**

POURQUOI CES TRAVAUX ?



SÉCURITÉ

Prévenir les risques d'accidents liés aux contacts entre végétation et lignes électriques



CONTINUITÉ




Garantir la continuité de la fourniture d'électricité pour tous les habitants





100% GRATUIT

Ces travaux sont intégralement pris en charge par ENEDIS, sans frais pour les riverains

INFORMATIONS PRATIQUES

-  **Domaines concernés** : Propriétés publiques et privées situées à proximité des lignes électriques.
 -  **Perturbations possibles** : Ralentissements ponctuels de la circulation. Toutes les mesures sont prises pour limiter les gênes.
 -  **Prestataire mandaté** : Société ADN Environnement, mandatée par ENEDIS.
-

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS

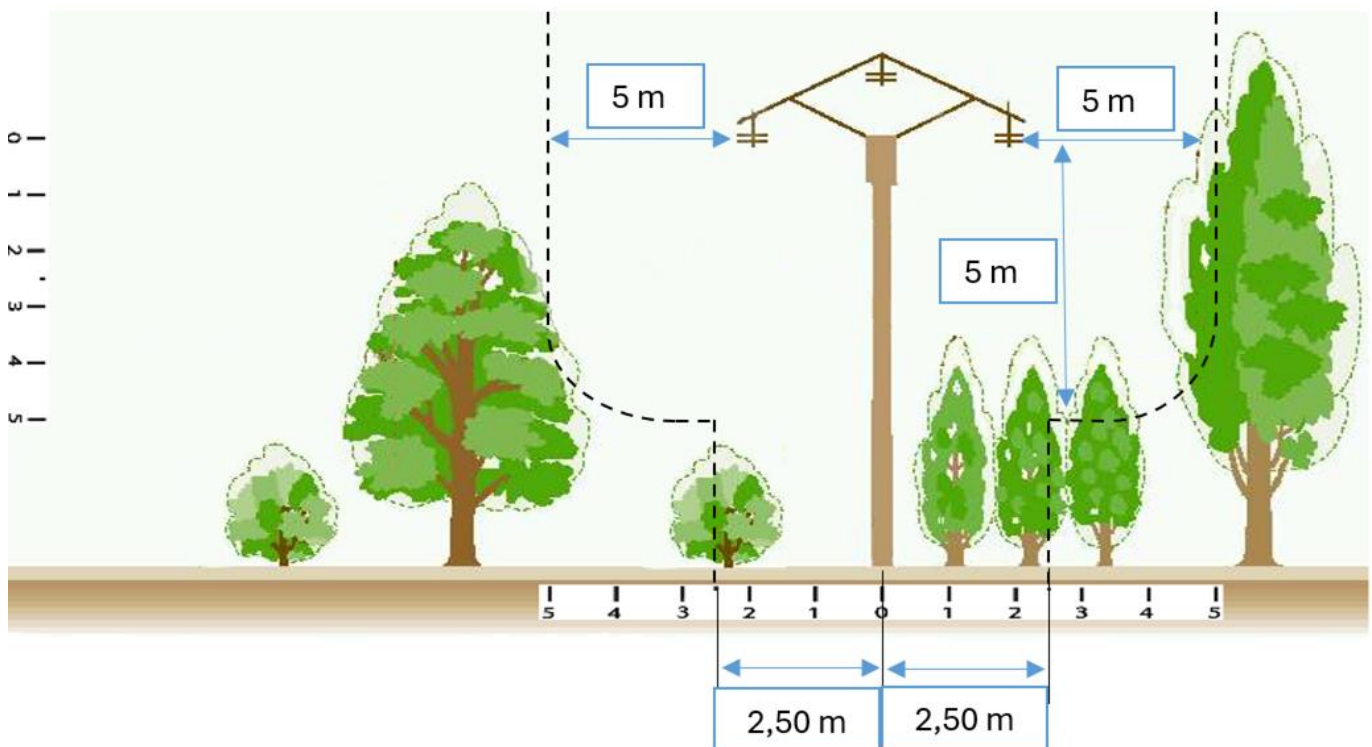
 [07.69.15.97.16] Du lundi au vendredi	 [mehdi.dumoulin@adnenvironnement.com]
--	---

Nous vous remercions de votre compréhension et mettons tout en œuvre pour limiter les désagréments.
ADN Environnement — Mandaté par ENEDIS

Réalisation attendue

Conformément au Cahier des Charges Technique et Particulières (CCTP), en sus de l'élagage et débroussaillage des départs HTA (Haute Tension Aérienne). L'accès et les manœuvres du réseau doivent être facilités, **il est donc obligatoire pour chaque FIC de respecter les consignes suivantes :**

- L'élagage et le débroussaillage devront respecter les distances à nos ouvrages comme indiqué sur la figure ci-dessous



- Pas de végétation en surplomb
- Végétation à 5 mètres en latéral et sous la ligne
- Aucune végétation sous la ligne jusqu'à 2.5 m de part et d'autre de l'axe de la ligne
- Dégager les organes de manœuvre, les postes sur un rayon de 5 mètres
- Les supports (poteaux) doivent être dégagés de toute végétation (lieries ; ronciars ...).
 - Les débroussaillages et les nettoyages sont réalisés au plus près du sol de façon à ne pas laisser des branches empêchant l'accès à la ligne, ...
 - Le débroussaillage sera réalisé sur une bande de 10 mètres de large sur la totalité du départ.
 - Pour les portions où la hauteur de lignes est supérieure à 20 m de haut par rapport au sol, seul l'élagage à 5 m et le traitement des surplombs est demandé